



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

NOUVELLES DE VOTRE **Fédération**

L'UTILISATION DES POISSONS APPÂTS POUR LA PÊCHE SPORTIVE EST-ELLE APPELÉE À DISPARAÎTRE ?

Si, au moment d'écrire ces lignes, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'a pas reculé devant sa décision, l'usage des poissons appâts morts pour la pêche sportive dans toutes les zones de pêche en été est interdit depuis le 1^{er} avril. Suivant la décision d'interdire les poissons appâts vivants en été survenue en 2013, cette nouvelle réglementation a comme objectif de prémunir le Québec contre une théorique dispersion de maladies et d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) dans les cours d'eau de la province. Jusqu'à maintenant, les arguments avancés par le MFFP pour expliquer cette éventualité ne sont pas suffisamment convaincants en regard de l'éventail de vecteurs de propagation autres que la pêche sportive et des pertes économiques qu'elle engendrerait. En outre, aucune information scientifique ne supporte formellement que de nouvelles restrictions réglementaires prémuniraient davantage les écosys-

tèmes contre la propagation des maladies et des EAE, et aucune analyse de risque évaluant les probabilités que de tels événements surviennent n'a été portée à notre attention.

Est-ce que l'interdiction d'utiliser des poissons appâts morts en été contribuera vraiment à éviter la dispersion des EAE? Le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires constituent un vaste système ouvert où les espèces, y compris les pathogènes, peuvent circuler librement; les maladies susceptibles d'affecter les poissons du Québec pourraient vraisemblablement se propager naturellement des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent ou d'autres cours d'eau du Québec par l'intermédiaire de poissons en migration affectés. Quant aux EAE, d'autres vecteurs que la pêche sportive tels que les oiseaux, la navigation de plaisance, le transport maritime et de nombreux sports nautiques peuvent aussi les propager.

Pour la FédécP, interdire l'utilisation de poissons appâts morts, en été, telle qu'elle est réglementée actuellement, est une action vaine qui ne fera qu'activer la désaffectation des pêcheurs sportifs québécois et des non-résidents, alors que 55 000 permis de pêche de moins ont été vendus depuis 2015. Une chute historique. Sans compter les 22 000 pêcheurs qui ont préféré se procurer un permis de trois jours plutôt que leur permis annuel. Les pertes économiques que cette nouvelle restriction engendrera seront désastreuses pour de nombreux intervenants du secteur.

Pour dénoncer la situation, la FédécP a préparé une lettre type, à l'intention de tous ceux qui souhaitent exprimer leur désaccord à cette nouvelle réglementation. Rendez-vous sur notre site Internet (www.fedecp.com – section documentation) où vous n'avez qu'à la télécharger, la signer, inscrire vos coordonnées et à la poster à votre député.



Championnat de pêche à la mouche à la FORÊT MONTMORENCY

11 au 13 août 2017 - 24 places

2 sessions sur lac, 2 sessions en rivière
Compétition de grade 2 - 500 pts FFC (Fly Fishing Canada) - Ouvert à tous

FOSSE15.COM/CPMFM2017



FOSSE N°15
LA SOURCE CACHÉE DU MOUCHEUR



UNIVERSITÉ LAVAL
Forêt Montmorency



LES EAUX CURATIVES
PÊCHE À LA MOUCHE CANADA



Fly Fishing for Everybody

Une première dans l'est de la province.
Au cœur de la plus grande forêt d'enseignement et de recherche universitaire au monde!

COURS D'INITIATION À LA CHASSE : UNE RELÈVE CONSTANTE ET DIVERSIFIÉE!

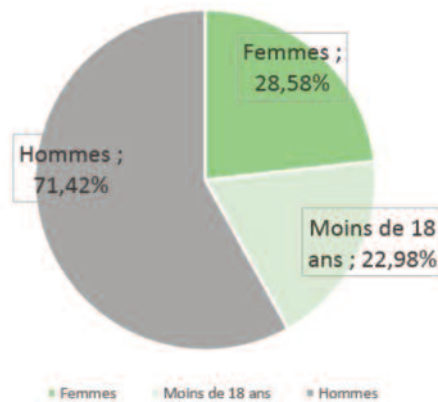
Les nouvelles statistiques de participation aux cours d'initiation à la chasse le démontrent clairement : l'intérêt de la relève pour cette activité de prélèvement est toujours aussi effervescent et les femmes se font de plus en plus présentes sur le terrain!

En effet, pour une troisième année consécutive, Sécurité nature, l'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), a formé tout près de 20 000 nouveaux adeptes grâce au cours d'Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF), qui est la porte d'entrée principale des nouveaux chasseurs québécois.

Ce nombre de nouveaux initiés illustre une constante augmentation de la relève à la chasse, qui se fait d'ailleurs sentir depuis quelques années déjà. En effet, de 2008 à 2012, le nombre de participants se maintenait autour de 16 000 par année, puis à 18 000 en 2013 et autour de 20 000 depuis 2014.

Cette dernière année, près de 23 % des participants au cours ICAF avaient moins de 18 ans et plus de 28,5 % étaient des femmes. Depuis 2013, on sent que la gent féminine prend de plus en plus goût à cette activité traditionnelle majoritairement pratiquée par les hommes.

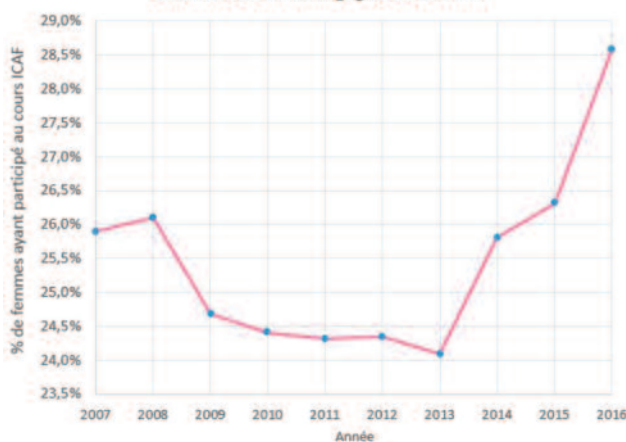
Portrait des nouveaux chasseurs en 2016



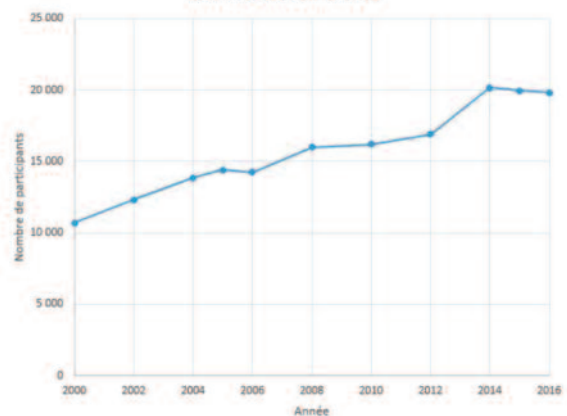
Sécurité nature tient à remercier et à féliciter les quelque 480 moniteurs et monitrices bénévoles pour leur implication et leur travail remarquable. Grâce à leur passion, ils savent inculquer le goût de la chasse à la relève, tout en transmettant les valeurs et l'éthique de cette activité de prélèvement que nous avons le privilège de pratiquer sur notre vaste territoire. Ce faisant, ils assurent la continuité de cette activité pour les générations futures.

Toute personne désirant suivre les cours requis pour la pratique de la chasse est invitée à visiter le www.fedecp.com afin de connaître l'horaire des cours et des examens disponibles dans sa région. Réservez tôt afin de vous assurer une disponibilité et ainsi être prêt à temps pour votre saison de chasse!

La chasse au féminin gagne du terrain !



Évolution du nombre de participants aux cours d'initiation à la chasse avec arme à feu



LE COURS EST OBLIGATOIRE POUR CHASSER LE DINDON SAUVAGE

Formation en ligne sur le site DINDONSAUVAGE.COM

Formation aussi disponible en salle de classe: 1 888 523-2863 ou visitez-nous au FEDECP.COM

LE COMITÉ SAUVAGINE DE LA FÉDÉCP, TOUJOURS TRÈS ACTIF



Le 28 janvier dernier, la FédéCP tenait dans ses bureaux de Saint-Augustin-de-Desmaures la rencontre annuelle de son comité sauvagine. Vingt-quatre personnes, représentant des sauvaginaires de la plupart des régions du Québec y ont assisté. Ce rendez-vous annuel, toujours fructueux, aide à établir les orientations de la Fédération en matière de gestion et de chasse de la sauvagine.

Comme chaque année, un biologiste du Service canadien de la faune (SCF) spécialiste des oiseaux migrateurs considérés comme gibier est venu présenter les plus récents chiffres d'inventaires de populations et quelques statistiques de récolte. Parmi les faits marquants, notons que la population de Grandes Oies des neiges demeure à un niveau préoccupant, à environ 900 000 individus, quelque 150 000 au-delà du maximum souhaité. La chasse joue ici son rôle d'outil de gestion, mais à ce nombre les oies continuent de causer quelques ennuis aux producteurs agricoles.

Pour les autres espèces, un portrait global indique que la sauvagine se porte bien et que la ressource est au rendez-vous pour les chasseurs. On peut aussi noter une tendance pour les chasseurs de sauvagine à délaisser certaines espèces pour se consacrer à la chasse à l'oie et à la Bernache du Canada.

PRÊTS POUR LA CHASSE PRINTANIÈRE ?

Dindon sauvage : plaisir doublé!

Dans plusieurs régions du Québec, la limite de prises est de deux dindons sauvages avec barbe par saison. Le deuxième dindon doit obligatoirement être prélevé dans l'une des zones suivantes : 4, 5, 6, 7, 8 ou 10. Pour la réglementation complète, visitez le mffp.gouv.qc.ca.

Saviez-vous que votre permis de chasse aux oiseaux migrateurs est valide jusqu'au 31 juillet 2017 pour chasser la Grande Oie des neiges dans certains districts du Québec ce printemps? La population d'oies des neiges a augmenté considérablement depuis plusieurs décennies et ses effectifs sont largement supérieurs aux objectifs de taille de population désirée. Afin de



JEAN BOUTIN

prévenir les répercussions potentielles de ces oies sur leurs habitats, l'oie des neiges (grande et petite) et l'oie de Ross ont été désignées « espèce surabondante ». Cette désignation fournit des outils pour augmenter la récolte des chasseurs sous certaines conditions, par exemple des maximums de prises et de possessions plus élevés et une période spéciale de conservation tenue au printemps, où les chasseurs sont autorisés à chasser les oies afin d'aider à réduire l'effectif des populations. Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur : www.ec.gc.ca.

Il est aussi pratique de savoir qu'on peut acheter son permis de chasse aux oiseaux migrateurs EN LIGNE : www.permis-permits.ec.gc.ca/fr.

CONGRÈS PROVINCIAL ANNUEL

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a le plaisir de vous inviter à son 71^e congrès provincial annuel qui aura lieu au Château Mont Saint-Anne, dans la grande région de Québec, le 22 avril prochain.

Véritable lieu de rassemblement où tous peuvent échanger à propos des enjeux liés au secteur faunique québécois, l'événement aura pour thème l'accessibilité à la pêche et aux plans d'eau. À cet effet, plusieurs intervenants fauniques du Québec seront rassemblés afin de faire partager leur vision et leurs initiatives qui contribuent à rendre plus accessibles nos plans d'eau québécois et leurs ressources.

Pour des renseignements sur l'horaire du congrès, visitez le fedecp.com.

Pour vous inscrire, communiquez avec liseduchesneau@fedecp.com

ou **1-888-LAFAUNE** Passionnés, c'est en grand nombre que nous vous attendons !



ACCESSIBILITÉ
PÊCHE /
PLANS D'EAU

CONGRÈS
ANNUEL | 2017

Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



La Grue du Canada attire l'attention

Jusqu'à récemment un oiseau plutôt rare au Québec, la Grue du Canada voit présentement sa population augmenter, notamment du côté de l'Abitibi-Témiscamingue. Mais, malgré les constats faits dans cette région concernant les dommages aux cultures, la situation biologique actuelle de la grue ne permet pas au SCF d'en envisager la chasse. Ce dernier continue de suivre l'évolution de la situation. La FédéCP a demandé au SCF d'être attentif à la situation et, dès que les paramètres biologiques le permettront, d'ouvrir la chasse à cet oiseau.

Les règles d'appâtage des oiseaux migrateurs revues par le SCF

Cette année, la FédéCP a été interpellée par le SCF qui souhaitait recueillir ses commentaires concernant la modification des règles d'appâtage des oiseaux migrateurs pour la chasse. Deux recommandations ont été faites par le SCF :

Recommandation no 1 :

Cesser d'accorder des autorisations d'appâtage au Canada.

Les quelques sites qui pourraient se prémunir d'un tel permis ne seront pas nombreux et la chasse est interdite à moins de 400 mètres de l'appât. La FédéCP a décidé de s'opposer à ce que le SCF cesse de délivrer des autorisations d'appâtage. Elle demande plutôt que des balises claires quant à la délivrance des permis soient établies. Cela aidera les gestionnaires à atteindre leurs objectifs de conservation tout en ayant peu de conséquences sur la pratique de la chasse, et tout en étant bénéfique pour une région telle que le lac Saint-Pierre. Cela aidera aussi les chasseurs à mieux comprendre le processus d'octroi de ces autorisations et à se conformer aux règles utiles à la préservation des espèces.

Recommandation no 2 :

Interdire la modification délibérée d'un champ agricole (c.-à-d., toute modification qui n'est pas requise dans le cadre des pratiques agricoles normales et reconnues) pour attirer les oiseaux migrateurs en vue de les chasser.

La FédéCP a également décidé de s'opposer à l'interdiction de la modification délibérée d'un champ agricole. Bien que cette pratique ne soit pas répandue au Québec, elle est parfois utilisée. Par contre, cette habitude est pratiquée ailleurs au Canada et il s'agit d'une pratique jugée nécessaire dans de nombreux endroits. Notamment pour retenir les oiseaux qui autrement quittent plus rapidement le Canada pour se diriger vers leurs aires d'hivernage.

Les commentaires de la FédéCP seront étudiés au cours des prochains mois et les décisions concernant la modernisation du Règlement sur les oiseaux migrateurs seront connues au cours de 2018.

Joignez-vous à nous !

Si vous faites partie d'une association de sauvagiers, ou que votre association s'intéresse à la sauvagine, nous vous invitons à devenir membre de la FédéCP et à nous communiquer votre intérêt à participer à ce comité.

Vous êtes les bienvenus!

